



En 2008, Recyclivre revendait des livres d'occasion depuis la cave d'un appartement parisien. Aujourd'hui, c'est une entreprise industrielle.

© STEPHANE DE SAUTRY / AFP

Le livre de seconde main prend la main

LE RÉSUMÉ

Le livre d'occasion représenterait déjà plus de 10% du marché, en croissance d'au moins 30% par an.

Les nouveaux canaux de vente en ligne menacent auteurs, éditeurs et libraires.

Aux rayons des solutions avancées par la filière: une période tampon sur la revente, une redevance forfaitaire, un droit dérogatoire ou une taxe en forme de droit d'auteur.

Mais les pouvoirs publics renâclent à taxer ce second marché qui touche un très large public et soutient la lecture, déjà fragilisée.

Boosté par des plateformes comme Vinted, le livre d'occasion menace auteurs, éditeurs et libraires. Réglementer relève de la gageure, mais des solutions existent...

JOHAN-FRÉDÉRIK HEL GUEDJ

En avril 2024, la Sofia, principal organisme français de gestion collective des droits, publiait une étude sur le livre d'occasion. En progression constante (à l'inverse du livre imprimé neuf), il représentait en 2022 près de 20% des achats, et 10% de la valeur du marché – soit près de 300 millions, le chiffre d'affaires de l'édition française s'élevant en 2023 à 2,9 milliards d'euros. Cette croissance serait de 30% ces deux dernières années et accélérerait. En Belgique, le livre pèse 264 millions pour Wallonie-Bruxelles et 422 millions pour la Flandre, mais personne n'a étudié les chiffres de l'occasion. En France, ce phénomène touche la littérature générale, et plus encore l'édition scolaire et universitaire. Les pouvoirs publics se refusent à taxer ce second marché: le livre doit rester le moins cher possible et atteindre le plus de publics possible.

Patrick Moller, directeur général de Dilibel, plateforme de distribution du groupe Hachette, précise: «Le livre d'occasion répond à une problématique plus vaste de pouvoir d'achat. De nouveaux vecteurs de vente sont apparus, notamment sur les plateformes en ligne. À l'heure actuelle, sur le marché belge, cela n'engage pas les chaînes successalistes, qui soutiennent avant tout la nouveauté et le fonds des éditeurs, belges ou français (les sœurs des supermarchés y ont une part très faible). Et Dilibel ne vend évidemment que des ouvrages neufs.»

Pour le Belge Benoît Peeters, à la tête de sa maison Impressions Nouvelles, de livre d'occasion était un sympathique complément du livre neuf. Depuis une dizaine d'années, c'est devenu un secteur directement concurrentiel, suite à la multiplication des plateformes en ligne, puis aux confinements du covid. Les plateformes, ne respectant aucun délai, vendent parfois de l'occasion avant même la mise en vente effective du livre. Un phénomène de fausses occasions, pénalisant pour les éditeurs et les auteurs, est alimenté par les «services de presse» (revenus par des journalistes indicatifs, NDLR), des bibliothèques qui se défont de certains volumes (qu'il serait préférable de donner et non remettre dans le circuit marchand), mais aussi, semble-t-il, des livres «tombés du camion», avec la complexité éventuelle de certains imprimeurs, éditeurs ou diffuseurs, phénomène prégnant en Belgique

avec la bande dessinée. Le ministère français a imaginé des solutions, sans résultat.

Le marché de l'occasion touche d'abord l'auteur

Tanguy Habrand, spécialiste de l'édition et des métiers du livre, rattaché à l'université de Liège, juge «la filière du livre déjà très réglementée, très encadrée, par exemple avec le prix unique du livre. Il y a sans doute un seuil à ne pas franchir: des mesures qui pénaliseraient les consommateurs-lecteurs, en leur donnant l'impression que le produit-livre est sacré, pas au sens religieux du terme, mais économique. Le marché de l'occasion augmente, de particulier à particulier et sur des plateformes, dédiées ou non, qui mettent en relation les parties ou réceptionnent les livres, les reconditionnent et les remettent en vente, à côté du neuf. Réglementer, c'est risquer d'entraîner la libre circulation.»

Philippe Robinet, directeur général de Calmann-Lévy (maison fondée en 1836 à Paris) confirme: «Ce marché de l'occasion s'est évidemment transformé. Par le passé, les étudiants revendaient leurs livres chez Gibert ou les donnaient à Emmatis. Ces quinze dernières années, des acteurs en ligne sont apparus: Rakuten, Vinted, Le Bon Coin, etc. À Paris, une enseigne s'est ouverte sur un principe inquiétant: le livre au prix unique de 4 euros. Ce serait donc un objet purement marchand, indifférencié? Ceci a conduit à la disparition des librairies traditionnelles dans nombre de pays. Dans le même ordre d'idée, certaines chaînes de librairie placent des livres d'occasion dans l'intercassement: le même ouvrage, neuf et d'occasion, classé dans le même rayon. Pour le consommateur, qui paie le livre moins cher, le cycle de l'occasion paraît vertueux, bénéfique pour l'économie circulaire et l'environnement.»

À propos d'un secteur très différent, il observe que les grands constructeurs préemptent le marché des occasions en en vendant. «Mais la voiture n'a pas d'auteur... et auteur qui est pour nous, éditeurs, la personne essentielle, à l'origine de tout. Or, le marché de l'occasion touche d'abord l'auteur, et l'éditeur par voie de conséquence: son œuvre continue d'exister dans le secteur marchand, sans rémunération.»

Imposer aux plateformes

une période tampon sur la revente Patrick Moller ouvre quelques pistes belges. «Le moyen permettant aux acteurs de la chaîne du livre de contrôler la croissance de l'occasion serait une réglementation fédérale: interdire aux plateformes de revendre sur 24 mois ou 36 mois serait acceptable dans le cadre d'une exception culturelle, faute de quoi cela reviendrait aux

législations européennes de libre circulation des biens et des marchandises.» Marc Filipson, fondateur de la librairie Filigranes, approuverait une telle période tampon, ajustée à neuf mois.

Tanguy Habrand admet que de fausses occasions apparaissent chez les acteurs de la vente en ligne, «contournant le prix unique, les principaux sites de livres d'occasion n'étant plus des sites de... livres. Il n'est pas hostile à «une redevance forfaitaire appliquée aux plateformes qui revendent des livres d'occasion, dispositif qui profiterait aux auteurs, aux ayants droit et aux éditeurs. Sur ce registre, j'observe que le droit de prêt a augmenté la cotisation annuelle aux bibliothèques publiques d'un euro: indolore... L'autre piste concernerait les ouvrages entrés dans le domaine public: 75 ans après la mort de l'auteur, moins les années de guerre, ces ouvrages sont libres de droits: rien n'interdirait d'améliorer ce régime et de réintroduire un droit dérogatoire, même symbolique. Un éditeur décidant de rééditer Alexandre Dumas verserait un pourcentage modique à une caisse alimentant les rémunérations des auteurs actuels: les morts finançant les vivants. Le domaine public étant aux mains des grands acteurs de l'édition, notamment le livre scolaire, ceux-ci risquent néanmoins de freiner un tel dispositif.»

Philippe Robinet pense à un système comparable à la rémunération de la copie privée, collectée et redistribuée par les OGC (Organismes de gestion collective), comme la Sofia. Ce ne serait pas une taxe, mais une forme de droit d'auteur. En revanche, réglementer davantage, avec un délai de revente appliqué au livre neuf, sur le modèle du DVD par rapport à la sortie des films en salle, pénaliserait les publics les plus défavorisés.»

Benoît Peeters nuance: «L'argument de défense d'un lectorat aux faibles moyens me paraît spéculaire: le livre d'occasion n'est pas forcément acheté par des gens qui n'ont pas les moyens du neuf, mais plutôt par des lecteurs assidus et astucieux.»

Toutefois, rappelle Patrick Moller, les marchés néerlandophone et francophone sont très différents. La volonté du SPF Économie d'augmenter la TVA du livre en Belgique de 6 à 9% en atteste. Le marché flamand étant très adossé au marché hollandais, la Flandre ne s'y oppose pas. Dans le cadre de l'Addeb (Association des éditeurs belges – francophones), dont je suis administrateur, nous défendons une TVA maintenue à 6% ou abaissée à 0%. L'enjeu est de préserver l'accès au livre, les études internationales de type Pisa démontrant qu'en Belgique, l'acquisition de la lecture est catastrophique: près de 40% des enfants ne comprennent pas les questions orales ou écrites.»

«Les plateformes, ne respectant aucun délai, vendent parfois de l'occasion avant même la mise en vente effective du livre.»

BENOÎT PEETERS
ÉDITEUR ET
FONDATEUR DES
IMPRESSIONS
NOUVELLES